



www.anguerny.fr
commune membre de la
communauté de communes
Cœur de Nacré

République Française - Département du Calvados Commune de COLOMBY-ANGUERNY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 juillet 2019

Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :

Etaient présents :

M. J-Luc GUILLOUARD,
Maire ;

M. Didier AUTRET,
Mme Régine FOUQUET,
M. Benoist DESVENAIN,
M. Philippe DORAND,
M. Jérôme BOUCHARD
Adjoints ;

Etaient présents :

Mme Félicia LE PREVOST,
Mme Annette MAHE,
M. Guy ALLAIS,
M. Jean-Louis GERARD,
M. Patrick LE BRET,
M. Thierry RANCHIN,
M. Alain YAOUANC,
Conseillers ;

Etait (aient) absent(s) excusé(s) :

Mme Laure BRAULT,
pouvoir M. Yaouanc
M. Alain LEMARINIER,
pouvoir Mme Mahé,
M. Jean-Yves PUCELLE,
pouvoir M. Desvenain,
Mme Nathalie CHARUEL,
Mme Astrid LEGAC.
M. Stéphane DAVID,
M. Olivier GUYARD,
M. Samuel LEVILLAIN,

M. Didier AUTRET

a été désigné secrétaire
de séance.

**Conseillers
en exercice : 21
Présents : 13 + 3
pouvoirs
Votants : 16**

Date de convocation :

27 juin 2019

Fin de séance : 20h 50

Prochains conseils :

18 septembre,
13 novembre et
18 décembre

Le conseil municipal étant constitué de 21 membres, le quorum est de 11. Le maire constate la présence de 14 conseillers et 3 pouvoirs, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

- Accueil, constat du quorum, remise des pouvoirs, émargement,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2019 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux par voie dématérialisée. Les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications avant l'adoption.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

Depuis lundi 1^{er} juillet, un arrêté de péril imminent a été pris pour le bâtiment situé au 15A rue de l'église d'Anguerny, suite à la visite d'un représentant du SDIS Calvados, qui a donné un avis de risque d'effondrement total du bâtiment. Situé en bordure de la route départementale 141 et frappé d'alignement, le bâtiment sera démoli pour ne présenter aucun danger pour la circulation et les piétons.

01
354

***Délibération pour lancer dès à présent une consultation
auprès de bureaux d'études pour la réalisation d'un permis
d'aménager***

Délibération n° 19-053

La première consultation a pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement communal de 6 à 10 lots sur un terrain de 4 650m² donnant grand' rue :

La mission d'urbanisme :

- la constitution du permis d'aménager,
- le formulaire de demande
- une notice de présentation
- un plan de situation
- un plan de l'existant
- un plan de composition
- les plans des réseaux, voiries et espaces verts
- un programme de travaux et un planning d'exécution
- un règlement du lotissement
- un cahier des charges du lotissement

La mission de géomètre :

- le piquetage des équipements et de la voirie,
- l'implantation et le bornage des lots,
- l'établissement des plans de vente,
- la réalisation du dossier de division cadastrale pour la vente des lots avec attribution de nouveaux numéros.
- un plan topographique et du bornage périphérique

La maîtrise d'œuvre des infrastructures

- la mission complète pour établir l'AVP (études d'avant-projet), PRO (études de projet), DCE (dossier de consultation pour les entreprises), DET (Direction & Exécution de Travaux) et l'AOP (Assistance apportée au maître de l'ouvrage)

	<p><i>Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité (16 pour) des voix ou des représentés la réalisation d'un permis d'aménager sur le terrain communal, décide de lancer une consultation et autorise son maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier</i></p>
02 355	<p>➤ <u>Questions diverses :</u> <i>néant</i></p> <p><i>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 50</i></p>